

FONDS DE REVITALISATION

Objectifs

- ▶ Aider à la création de plus de 200 emplois

Eligibilité

- ▶ Les entreprises ayant des projets de création d'emplois en situation financière saine et à jour de leurs obligations fiscales et sociales.
- ▶ Les créateurs d'entreprise dès lors que le projet permet de créer des emplois en plus de leur propre emploi.

Secteurs d'activité

- ▶ **Tous les secteurs**
Industrie, Services à l'industrie, Artisanat.

Territoire

- ▶ **Bassin d'emploi du Vimeu**
Cantons de Friville, Ault, Gamaches, Moyenneville, Hallencourt, Saint-Valery-sur-Somme.
- ▶ **Bassin d'emploi du Ponthieu**
Cantons de Rue, Novion-en-Ponthieu, Crécy-en-Ponthieu, Ailly-le-Haut-Clocher.



Une dynamique,
au service des entreprises

Fonds de Revitalisation

Votre C.C.I. vous conseille
et réalise le montage de
votre dossier de demande
d'aides financières
pour le présenter au
comité d'attribution

Pour plus d'informations
n'hésitez pas à contacter

Laurence LEBEGUE au 02 35 86 99 43
l.lebegue@littoral-normand-picard.cci.fr

Antenne Abbeville
20 rue du Chevalier de la Barre - 80142 Abbeville Cedex
Antenne Le Tréport
2 Quai de la République - 76470 Le Tréport
Tél. 0820 80 76 00 - Fax 0820 80 76 01

FONDS DE REVITALISATION

**VOUS AVEZ DES PROJETS DE
DEVELOPPEMENT CREATEUR D'EMPLOI
DANS LES BASSINS
DU VIMEU ET DU PONTHEIU ?**

**Vous pouvez bénéficier de subventions
liées à la création d'emplois grâce aux
fonds de revitalisation des sociétés
Atelier du Jour et Laperche Stremler**



**Contact CCI Littoral Normand Picard
Laurence Lebègue au 02.35.86.99.43
l.lebegue@littoral-normand-picard.cci.fr**

AIDE A LA CREATION D'ENTREPRISE

Objectifs de l'aide

- ▶ Faciliter la création d'entreprise

Conditions d'attribution

- ▶ Formalisation d'une demande pour un projet économiquement viable de création d'entreprise.
- ▶ Tout projet de création dès lors que le projet permet de créer un emploi en plus du créateur.
Aide non cumulable avec les aides PSE (Plan de Sauvegarde de l'Emploi).

Montant de l'aide

- ▶ De 1500 à 2000 euros par emploi créé.

Modalités de versement

- ▶ L'aide est attribuée après décision du Comité de suivi.
- ▶ Attention : l'attribution d'une aide n'a aucun caractère systématique.
- ▶ Les aides seront attribuées dans la limite des fonds disponibles.

AIDE A LA CREATION D'EMPLOIS

Objectifs de l'aide

- ▶ Soutenir la création de nouveaux emplois au sein des entreprises.

Conditions d'attribution

- ▶ Formalisation d'une demande de création d'au moins un nouveau poste dans le cadre d'un développement de l'entreprise pour une embauche en CDI ou CDD transformé en CDI.

Montant de l'aide

- ▶ De 1500 à 2000 euros par emploi créé.

Modalités de versement

- ▶ L'aide est attribuée après décision du Comité de suivi.
- ▶ Attention : l'attribution d'une aide n'a aucun caractère systématique.
- ▶ Les aides seront attribuées dans la limite des fonds disponibles.

Pour en savoir plus,
remplissez ce coupon-réponse
et renvoyez-le dès maintenant !

Je souhaite être contacté pour recevoir plus d'informations concernant les aides du Fonds de Revitalisation.

Société _____

Nom _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Tél _____ Fax _____

Adresse mèl _____

Projet :

- Création d'entreprise
- Création d'emploi
- Reprise d'entreprise
- Autre

A retourner à

C.C.I. Littoral Normand-Picard
Laurence LEBEGUE
20 rue Chevalier de la Barre
80142 Abbeville Cedex
Tél. 02 35 86 99 43 - Fax 02 35 50 22 96